Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Regroupement des Offices d'impôt de Rolle et d'Aubonne

L'Administration cantonale des impôts (ACI) a décidé de regrouper les activités des Offices d'impôt de Rolle et d'Aubonne sur un seul site, celui de Rolle. Cette réunification résulte d'une part de l'évolution technique de la taxation annuelle postnumerando et, d'autre part, du départ à la retraite du préposé de Rolle. Elle permettra des gains de productivité, notamment par une meilleure répartition des ressources.

Le regroupement des Offices d'impôt de Rolle et d'Aubonne s'inscrit dans le cadre des efforts de rationalisation et d'économies de l'Administration cantonale des impôts. L'ACI a saisi cette opportunité à l'occasion du départ à la retraite, le 31 mars 2005, du préposé de Rolle, M. René Crousaz.

L'opération permettra des gains de productivité en relation avec les nouvelles procédures de taxation, ainsi que des économies de loyer et de charges de personnel en raison de la suppression d'un poste de préposé, l'économie annuelle résultant de ces deux derniers éléments se chiffrant à 185'000 francs.

Le projet de regroupement des Offices de Rolle et d'Aubonne avait été présenté en juin 2004 aux syndics d'Aubonne et de Rolle, respectivement MM. Pierre-Alain Blanc et Daniel Belotti. En juillet dernier, les municipalités des deux chefs-lieux avaient fait connaître leur position favorable au projet.

Le regroupement des deux offices concerne une vingtaine de collaborateurs qui poursuivront leurs activités dans les locaux actuels de l'Office d'impôt de Rolle, doublé de ceux libérés par le Registre foncier, à la même adresse, rue du Temple 7. Ce nouvel office sera placé sous la direction de l'actuel préposé d'Aubonne, M. Pierre-André Liardon. Pour les contribuables, le regroupement sera en vigueur au début de l'été

2005.

Les deux districts, qui représentent un bassin de population de 23'000 habitants, comptent quasiment le même nombre de contribuables chacun, soit 6'412 pour Aubonne et 6'382 pour Rolle. Sur le plan fiscal, les deux districts présentent également des similitudes intéressantes. En 2002, la moyenne des impôts revenu/fortune y est semblable, soit 6'700 frs, ce qui est légèrement plus élevé que dans le reste du canton (env. 5'000 frs). Si l'occasion fortuite de créer un pôle entre Nyon et Morges a été saisie, ce regroupement s'inscrit également dans la volonté de proximité avec le contribuable.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 mars 2005

DFIN, M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, 021 316.20.10 M. Philippe Maillard, chef de l'ACI, 021 316.21.21

Rolle-Aubonne mars 2005